



L'age acquise pour maintien indemnité chômage

Par **bihi**, le **17/06/2009** à **01:47**

Bonjour,

Avec la nouvelle convention 2009-2010, l'âge du maintien des allocations au-delà des durées maximales d'indemnisation, jusqu'à la liquidation de la retraite, recul de 60 ans et demi à 61 à compter de 2010. Est-ce que cette limite d'âge de 61 ans sera acquise au-delà de la convention 2009-2010, car j'ai compris qu'elle passera selon toute vraisemblance à 62 ans en 2011 ? C'est pour quelqu'un de 58 ans qui est licencié en Juin 2009 avec 36 mois d'indemnisation, donc qui sera en cours d'indemnisation par l'Assedic à 61 ans en 2012 mais ne totalisera pas le nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier du taux plein.

Merci

Par **Tataouine**, le **19/08/2009** à **09:59**

Bonjour,

Je suis dans la même situation.

Avez-vous trouvé une réponse depuis car cela m'intéresse aussi ?

Merci et bonne journée.

Par **bihi**, le **25/08/2009** à **03:17**

Bon soir

Malheureusement jusqu'à présent j'ai pas encore de réponse, c'est vous avez de votre côté je vous remerci de me le signaler

Merci